



## Démission et congés payés

-----  
Par Caroline1978

Bonjour

Je compte donner ma démission le 12 juillet 2021

sachant que j'ai 3 semaines de congés payés en juillet que mon employeur m'impose 1 semaine au mois d'août

A quelle date je pourrais finir le contrat et ainsi commencer un autre emploi sachant que je suis agent de maîtrise avec 2 mois de préavis

Mon futur employeur me demande une date pour le contrat de pre-embauche

Merci d'avance pour votre réponse

-----  
Par ESP

Bonjour

Sauf erreur, les congés payés convenus avant la date de notification et qui sont pris pendant la période de préavis de démission prolongent celle-ci d'autant de jours que de congés. Si vous démissionnez durant une période des congés payés, le délai de préavis ne commence qu'à compter de son retour effectif dans l'entreprise.